



Voyage en Europe : quelle quantité de tabac et d'alcool est-il possible de rapporter ?

Publié le 31 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous partez bientôt en Italie et vous souhaitez revenir en France avec quelques bouteilles *delimoncello* ? Vous avez acheté en Espagne plusieurs cartouches de cigarettes ? Attention, en matière d'alcool et de cigarettes notamment, la douane fixe des franchises, même en cas de voyage en Europe. Les quantités de tabacs ont été revues à la baisse par un amendement à la loi de finances rectificative publiée au *Journal officiel* le 31 juillet 2020.

À noter : Par ailleurs, vous devez déclarer toute somme supérieure ou égale à 10 000 €.

Enfin, certaines marchandises sont soumises à restriction (médicaments, denrées alimentaires, armes, œuvres d'art...) tandis que d'autres sont strictement interdites (drogues, contrefaçons, animaux et végétaux menacés d'extinction...).

À savoir : Les franchises reprises ci-dessus ne s'appliquent pas aux produits du tabac en provenance d'Andorre pour lesquels les franchises prévues par l'accord CE/Andorre du 28 juin 1990 s'appliquent : 300 cigarettes ou 150 cigarillos ou 75 cigares ou 400 grammes de tabac à fumer.

Textes de référence

- Loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (article 51) [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042176557&dateTexte=&categorieLien=id) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042176557&dateTexte=&categorieLien=id)

Et aussi

- Rapporter du tabac de l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F804>)
- Rapporter de l'alcool de l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F812>)
- Douane : argent ou valeur transféré en France depuis l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F801>)

Pour en savoir plus

- Douane - Voyagez en toute tranquillité [↗](http://www.douane.gouv.fr/articles/a12073-voyagez-en-toute-tranquillite) (http://www.douane.gouv.fr/articles/a12073-voyagez-en-toute-tranquillite)
Ministère chargé de l'économie